

APPEL A PROJETS CARNOT PLATEFORMES 2024
« FONDS DE SOUTIEN AUX PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES DE L'AP-HP »

Création d'un fonds « Plateformes » doté d'un financement de 1 million d'euros pour accompagner des projets de structuration de plateformes

Ouverture de la période de dépôt	1 Juillet 2024
Clôture de la période de dépôt	30 Septembre 2024

Les dossiers de candidatures seront à déposer sur une plateforme de dépôt en ligne accessible à partir du 1^{er} Juillet 2024 [ici](#).

Table des matières

CONTEXTE.....	2
OBJECTIF	2
BENEFICIAIRES	2
PLATEFORMES ATTENDUES.....	2
EXAMEN DES DOSSIERS.....	3
Critères de recevabilité et modalités de soumission	3
Critères de sélection et d'évaluation	4
DEPENSES ELIGIBLES ET MONTANT DE L'AIDE	4
DATE DE PRISE EN COMPTE ET REALISATION DES DEPENSES.....	5
MODALITES DE SOUMISSION	5
Déroulement de l'appel à projets	5
Contacts et Informations.....	6

CONTEXTE

L'AP-HP est le premier Centre Hospitalier (CHU) labellisé par l'ANR (Agence Nationale de Recherche) « Institut Carnot ». Ce label est une reconnaissance de la capacité de l'AP-HP à développer des partenariats de recherche ambitieux avec les entreprises engagées dans la recherche et l'innovation. En tant qu'institut Carnot, l'AP-HP s'engage à offrir un accompagnement personnalisé et de qualité aux industriels intéressés par des collaborations de recherche et à soutenir les professionnels de l'AP-HP désireux de s'investir dans de tels projets.

Le Carnot@APHP lance via la Direction de la Recherche Clinique et Innovation de l'AP-HP (DRCI) un appel à projets dédié au développement de plateformes supraGH.

Il est entendu par « plateformes » les structures et/ou infrastructures mutualisés, capables de fournir des services à une (ou plusieurs) communauté(s) d'utilisateurs : professionnels de l'AP-HP, partenaires industriels ou académiques.

Dans sa deuxième édition, cet appel à projets, s'intègre dans la démarche globale de progrès médical et organisationnel de l'AP-HP en favorisant la montée en puissance ou l'émergence d'infrastructures à la pointe de l'innovation, supports d'une recherche biomédicale intégrant les transformations numériques et les évolutions liées au développement de la médecine 6P (Personnalisée, Préventive, Prédicative, Participative, Pertinente, aux Parcours pluriels). Il doit permettre d'accélérer la recherche en santé, aussi bien translationnelle que clinique, au travers d'une amélioration de l'offre des services proposés aux chercheurs, cliniciens et partenaires industriels de l'AP-HP.

OBJECTIF

Le présent appel à projets vise à accompagner le développement et/ou la structuration des plateformes de recherche ou d'innovation de l'AP-HP afin de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats public-privé, autour de thématiques de recherche et d'innovation en santé requérant une expertise scientifique ou technologique spécifique ou émergente. Ces plateformes doivent répondre à l'ensemble des professionnels et des équipes de l'AP-HP.

BENEFICIAIRES

L'AAP est ouvert à l'ensemble des professionnels de l'AP-HP contribuant à la recherche clinique et translationnelle.

Les responsables de la plateforme, doivent être employés par l'AP-HP et rattachés à une structure existante de l'AP-HP (DMU, plateformes existantes, services cliniques, pharmacies, etc.).

L'organisation fonctionnelle de la plateforme peut être multisite (localisation sur différents sites AP-HP)

La plateforme développe une offre de service à l'ensemble des services de l'AP-HP ainsi qu'à des partenaires académiques ou industriels.

PLATEFORMES ATTENDUES

- Des plateformes correspondant à la montée en puissance d'une plateforme existante (renforcement de l'offre de service et de sa visibilité ; acquisition ou développement d'équipements ou de technologies visant à favoriser la réalisation de projets de recherche ;

Appel à Projets Carnot Plateformes 2024

développement de nouvelles expertises), ou la création d'une plateforme répondant à un besoin non couvert par des plateformes déjà existantes.

- Les plateformes proposées devront intégrer les éléments suivants :
 - Une offre de service accessible à l'ensemble des équipes de l'AP-HP, et de ses partenaires industriels comme académiques, apportant un avantage qualitatif et/ou une technologie, expertise incrémentale requise pour une recherche de pointe intégrative des avancées et transformations techniques et organisationnelles ;
 - Expliciter leur capacité à attirer une quantité significative de projets émanant de partenaires privés par une description du besoin identifié non couvert et/ou les collaborations/prestations envisagées ;
 - Décrire les indicateurs de suivi mis en place pour mesurer l'avancée du projet et son déploiement.
 - Une description du modèle économique permettant d'envisager la soutenabilité de la plateforme à l'issue de l'accompagnement proposé par cette initiative ;
 - Une description de sa gouvernance prévisionnelle, permettant d'associer à son pilotage des utilisateurs sur l'ensemble de l'AP-HP, la DRCI ainsi que le GHU ;
 - Un plan de communication de l'offre de service (par exemple la création de contenus Web, vidéos, supports de communication relayant le label Carnot@APHP).
- Les plateformes présentant un plan de cofinancement (par l'intermédiaire d'autres appels à projets, ou un abondement direct de partenaires académiques ou industriels) feront l'objet d'une attention particulière.

EXAMEN DES DOSSIERS

Critères de recevabilité et modalités de soumission

- Le dossier doit être déposé sur la plateforme en ligne disponible à partir du 1^{er} Juillet 2024 avant le 30 Septembre 2024 à minuit.
- Seront à fournir : un résumé du projet sur une page, le rationnel de l'offre de services, les modalités de mise en œuvre du projet avec un calendrier prévisionnel de type GANTT des différents jalons (Modèle disponible sur la plateforme de dépôt en ligne), livrables économique, technique et organisationnel), une lettre de soutien du Directeur de la Recherche des GHUs concernés. Pour les plateformes existantes, un bilan d'activité pourra être utilement joint. Des témoignages d'intérêt des partenaires pressentis pourront également être communiqués.
- Le budget du projet doit être détaillé précisément dans le dossier en complétant l'« Annexe financière AAP Carnot Plateformes » (Modèle disponible sur la plateforme de dépôt en ligne). Il devra également faire apparaître de manière explicite les cofinancements envisagés, et les différentes structures impliquées.
- Il pourra être demandé aux projets présentant des convergences fortes de fusionner après examen des dossiers déposés.

Critères de sélection et d'évaluation

- Qualité du projet de plateforme et des équipes impliquées dans la plateforme
- Apport d'expertises, de savoir-faire, de technologies, d'organisations répondant à un besoin non encore couvert sur l'ensemble de l'AP-HP ou offrant de nouvelles perspectives en matière de recherche clinique et d'innovation.
- Degré de maturité des technologies envisagées et faisabilité du projet dans un délai de 24 mois.
- Perspectives de nouveaux partenariats de recherche, notamment industriels, générés par le projet, sur l'ensemble de l'AP-HP.
- Modèle économique de la plateforme
- Capacité du projet à générer des cofinancements
- Capacité à démarrer rapidement le projet et à réaliser le projet présenté en 24 mois

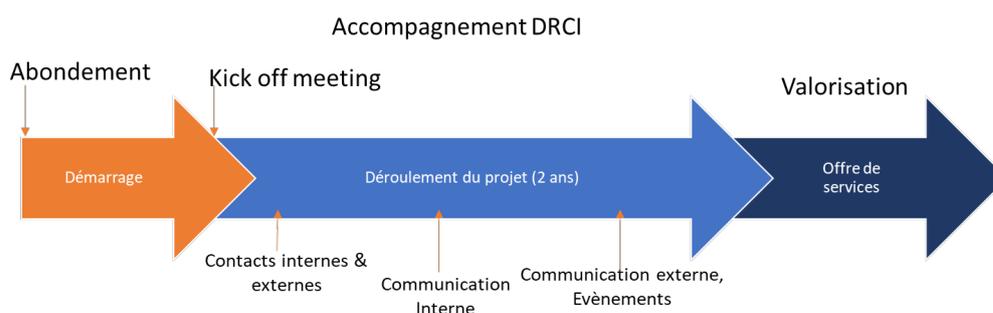
Une première sélection sera faite sur dossier. A l'issue de cette étape tous les porteurs seront notifiés du statut de leur dossier.

Les plateformes sélectionnées à l'issue de cette première étape seront conviées à présenter la plateforme lors d'une audition présentielle. L'équipe présente à l'audition pourra présenter un court diaporama et être constituée d'un maximum de 4 personnes.

Le jury pour ces deux étapes de sélection sera co-présidé par le président de la Commission d'Evaluation Scientifique de l'AP-HP, et un représentant du comité de projets de Medicen, en présence de la directrice des finances et des plateformes technologiques de la DRCI et de l'équipe de coordination Carnot@APHP dans le respect des règles de confidentialité et de conflits d'intérêt. Le Jury pourra s'appuyer sur l'expertise des différents pôles de la DRCI.

L'équipe Carnot@AP-HP s'assurera à échéance régulière de la mise en œuvre de l'investissement.

Les plateformes seront accompagnées par la DRCI dans leur démarche de structuration et valorisation sur le principe de ce schéma :



DEPENSES ELIGIBLES ET MONTANT DU FINANCEMENT

Les dépenses éligibles seront directement affectées au projet. Ce sont notamment :

- des dépenses internes comprenant les salaires du personnel (contractuel) technique et scientifique animant et gérant la plateforme ;
- des investissements matériels (machines, logiciels, etc.) nécessaires à la structuration ou à l'amélioration de la plateforme. En cas de projet d'achat d'un équipement ou de dépenses

Appel à Projets Carnot Plateformes 2024

supérieures à 40 000 euros HT, il est rappelé l'obligation de respect des règles de la commande publique. Cela implique de prendre en compte le temps de passation d'un ou plusieurs marchés dédiés le cas échéant dans le calendrier du projet.

- des dépenses d'animation, marketing, déplacement ;
- des dépenses d'aménagement des locaux ;
- des achats de consommables ;
- des prestations externes et de la sous-traitance dans le respect du Code des marchés publics.

Ne sont pas éligibles :

- Les dépenses de gratification de stage de Master
- Les bourses de doctorat
- Les financements de formation diplômantes
- Les dépenses correspondant au financement d'un partenaire industriel hors prestation

Montant du financement

Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses éligibles d'un montant maximum de 500 000 € d'euros, sur une durée de projet de 24 mois maximum.

DATE DE PRISE EN COMPTE ET REALISATION DES DEPENSES

Les dépenses éligibles liées au projet sont prises en compte au plus tôt à J+1 de la date de clôture de l'appel à projets et devront être réalisées dans les 2 ans à compter de la notification.

MODALITES DE SOUMISSION

Ouverture de la période de dépôt	1^{er} Juillet 2024
Clôture de la période de dépôt	30 Septembre 2024

Les dossiers de candidatures seront à déposer sur une plateforme de dépôt en ligne accessible à partir du 1^{er} Juillet 2024 [ici](#)

Tout dossier réceptionné fera l'objet d'un accusé de réception. Toute candidature non conforme ou incomplète sera considérée comme non recevable.

DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Ouverture de la période de dépôt	1^{er} Juillet 2024
Clôture de la période de dépôt	30 Septembre 2024
1 ^{ère} vague de sélection	Novembre 2024
Audition des projets sélectionnés	Janvier 2025
Notification	Janvier 2025

Contacts et Informations

L'équipe Carnot se tient à la disposition des porteurs de projets pour les accompagner dans la préparation de leurs dossiers à l'adresse suivante : [SAP] Appels à Projets CARNOT Siège AP-HP aapcarnot.sap@aphp.fr

L'AAP est publié aux 7 jours à l'AAP et diffusé aux présidents des commissions recherche et innovation locales, aux directions recherche et innovation de GHU, ainsi qu'aux référents recherche des DMU.



[Répondre à un appel à projet interne](#)